



Madame, Monsieur

La réunion d'informations de l'Ecole des Colibris s'est tenue hier soir, le 29/06/2023 avec la présence de vingt parents, ainsi que de trois enseignants, et quatre membres du Conseil d'Administration.

Le président de l'association M. Lutz a évoqué les deux principales difficultés pour le développement et maintien de l'école, contraintes existantes depuis sa création : d'une part, le choix du départ, d'un modèle économique solidaire, accessible à tous, qui s'est avéré insuffisant pour le règlement des charges salariales et d'autre part, avoir un local adapté.

En ce qui concerne le local adapté, depuis décembre 2021 l'Association des Colibris est en relation avec l'Association Paroissiale St Leonard, responsable de la gestion des bâtiments, situés au 62, rue Villoutreys. Ce local, loué à la Ville d'Angers pour les associations du quartier depuis plusieurs années, devait être disponible le 31 décembre 2022, et l'école des Colibris devait s'y installer. Mais plusieurs obstacles ont empêché l'établissement du bail. Le principal : les lieux sont dans un mauvais état, l'ancien locataire, la Ville d'Angers, n'a pas assuré correctement la maintenance. Un accord à l'amiable entre l'Association Paroissiale (Diocèse d'Angers) et la Mairie d'Angers (conseiller municipal en charge : M. Jacques Olivier Martin) a échoué et une procédure judiciaire doit être mise en place, avec un impératif : la visite d'un expert judiciaire, désigné par le tribunal, pour établir l'état des lieux ce qui compromet la rentrée en septembre de l'école.

L'Association Paroissiale St. Leonard avait décidé de rendre disponible provisoirement les salles paroissiales pour l'école, jusqu'à ce que l'expertise judiciaire

soit réalisée, mais cette proposition a dû être soumise aux membres de la EAP (équipe d'animation paroissiale) qui ont finalement refusé leur accord, dans des circonstances que nous ne connaissons pas précisément, à ce jour. Une lettre de la part de l'Association Paroissiale et de l'EAP en formalisant ce refus doit être envoyée dans les jours qui viennent à M. Lutz.

Par rapport aux difficultés liées aux ressources insuffisantes de l'association des Colibris pour couvrir les charges, des nouveaux tarifs doivent être mis en place à compter de septembre 2023, afin de permettre, au moins, le règlement des charges salariales. En pièce jointe, vous trouverez un diaporama vous présentant le début de notre réflexion.

Une dette importante envers l'URSSAF existe déjà et l'association sera mise en redressement judiciaire dès le mois de juillet afin que la situation déjà bien critique ne s'aggrave pas davantage. Un document détaillé concernant la procédure de redressement judiciaire sera envoyé aux parents.

Les parents présents à la réunion qui connaissent personnellement les membres de l'EAP ont décidé de les contacter dans les prochains jours. Aussi, une **réunion des parents aura lieu le lundi 3 juillet**, au soir, afin d'établir une stratégie pour persuader les membres de l'EAP et les faire revenir sur leur décision.

Dernier point important pour la vie de notre école : Le concert des Petits Chanteurs à la Croix doit avoir lieu le dimanche 8 octobre 2023 à l'église St Leonard, à 16 heures et au bénéfice de l'école. Il a été demandé aux parents d'aider à trouver des sponsors pour un montant de 5000 €, ainsi toute la billetterie liée au concert correspondra au bénéfice pour l'école. Les chanteurs seront à Angers seulement le dimanche, la recherche de familles d'accueil pour les héberger n'est plus nécessaire.

Nous remercions tous les parents pour leur confiance, soutien et enthousiasme !